

du 22-04-1991.-

COUR SUPREME

CABINET DU PRESIDENT

portant nomination de Mr. AKPOVO Anatole  
Virgile en qualité de Directeur du Cabinet  
du Président de la Cour Suprême.-

## LE PRESIDENT DE LA COUR SUPREME DE LA REPUBLIQUE DU BENIN

VU la loi n°90-012 du 1er Juin 1990 portant remise en vigueur et modification des Ordonnances n°21/PR du 26 Avril 1966 et 70-16 du 14 Mars 1970 définissant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Cour Suprême ;

VU le Décret n°90-288 du 5 Octobre 1990 portant nomination de Mr. Frédéric Noutaï HOUNDETON en qualité de Président de la Cour Suprême ;

VU la Prestation de serment de Mr. Frédéric Noutaï HOUNDETON en date du 30 Octobre 1990 ;

VU l'Ordonnance n°90-15/PCS/CAB du 17 Décembre 1990 fixant les avantages en nature et en espèces alloués aux Magistrats et au Personnel de la Cour Suprême ;

VU le Message Porté n°818/MEN/CAB/CC/SA-4 du 9 Avril 1991 portant mise à la disposition de la Cour Suprême de Mr. AKPOVO A. Virgile ;

VU les nécessités du Service ;

O R D O N N E

ARTICLE 1er : Monsieur AKPOVO Anatole Virgile, Professeur Assistant Catégorie A Grade Initial Echelon 3 est nommé Directeur du Cabinet du Président de la Cour Suprême ;

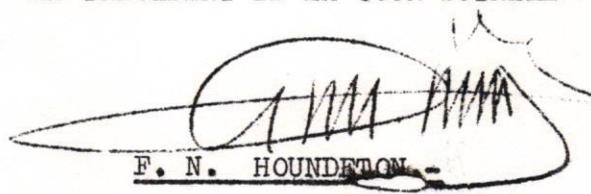
ARTICLE 2 : La présente Ordonnance qui a effet dès sa signature et abroge toutes dispositions contraires, sera publiée au Journal Officiel de la République du Bénin ;

AMPLIATIONS :

- PR	: 6	- DTCP	: 2
- AN	: 4	- DI	: 2
- SGG	: 4	- DLC	: 2
- CS	: 40	- DAJL	: 2
- MF	: 4	- INSAE	: 2
- MJL	: 8	- CP	: 2
- MF	: 2	- DPEJ	: 2
- Autres Minis-	:	- IGE	: 1
- tères	: 12	- BN	: 2
- Départements	: 6	- DAN	: 2
- DPE/MTAS	: 2	- Intéressé	: 1
- DB	: 2	- JORB	: 1
- DSDV	: 2		
- DCF	: 2		

COTONOU, LE 22 AVRIL 1991

LE PRESIDENT DE LA COUR SUPREME



F. N. HOUNDETON

REPUBLIQUE	DU BENIN
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	
DATE	23-05-91
ARRIVÉE	168 /SGG